

Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2008

Ordre du jour

1. Approbation du rapport d'activités de la société relatif à l'exercice 2007.
2. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2007.
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2007.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat relatif à l'exercice 2007.
6. Renouvellement/nomination d'un co-commissaire aux comptes.
7. Autorisation de régulation du cours de l'action.

**DOCUMENTS D'INFORMATION PREVU PAR L'ARTICLE 45 DE L'ARRETE DE
MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES DU 17 NOVEMBRE 2000.**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINANIRE DE LA SOCIETE EL WIFACK LEASING. 26 MARS 2008.

1) CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres des organes d'administration

Membres	Représenté par	Mandats
<i>Président</i>		
Mr Mohamed MELLOUSSE	Lui-même	2007-2009
<i>Administrateurs</i>		
Société de développement et d'Investissement du Sud SODIS-SICAR	Mr Mustapha ABDELKEBIR	2007-2009
Libyan Arab Foreign Investment Company LAFICO – Tunisia	Mr Mohamed Hachem MOALLA	2007-2009
STB INVEST SICAF	Mr Labid ZAAFRANE	2007-2009
Consortium Arabe d'Investissement	Mr Ibrahim El IBRAHIM	2007-2009
Société de la Gestion Financière: SOGEF	Mr Béchir BEN AMOR	2007-2009
Mr Mohamed KAROUI	Lui même	2007-2009
Petits Actionnaires	Mr Mohamed BREIK	2007-2009

2) ORGANES DE CONTROLE :

Commissaires Aux Comptes

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société FMBZ-KPMG, inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Représentée par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.	Immeuble KPMG lot n°623 1053 les Jardins du lac Lac II Tunis e-mail: fmbz@kpmg.com.tn Tél : 71 194 344 Fax: 71 194 320	2005-2007
Société Tunisien Cobnsulting & Auditing Tunisie. Représentée par Monsieur Béchir NEDRI	Rue 8722, Résidence EL HADIKA, Appart. C12. 1003 Cite Olympique – Tunis. e-mail : tcaudit@yahoo.fr	2007-2009

Tél : 71 806 526

Fax : 71 770 698

Noms des Co-commissaires aux comptes proposés pour nomination :

3) LISTE DES ACTIONNAIRES DETENANT PLUS QUE 5% DU CAPITAL :

Nom et prénom ou raison sociale	N° d'Actions	Montant	%
LIBYAN ARAB F. I. COMPANY TUNISIA « LAFICO »	240 000	1 200 000	12,00
STB INVEST	209 897	1 049 485	10,49
AUB P/C ESTERAD INVS	132 937	664 685	6,65
KAROUI MOHAMED	120 000	600 000	6,00
STE DE LA GESTION FINANCIERE « SOGEF »	120 000	600 000	6,00
ATD-SICAR	115 840	579 200	5,79
SODIS-SICAR	110 000	550 000	5,50
CONSORTIUM ARAB D'INVESTISSEMENT « A.I.C. »	106 750	533 750	5,34
TOTAL	1 022 487	5 112 435	57,77

4) NOMBRE D' ACTIONS AYANT DROIT DE VOTE :

Le nombre de titres comportant droit de vote est de : 2.000.000 Actions

5) TABLEAU DE L'EVOLUTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Année	En DT		
	2004	2005	2006
Montant	225.000	375.000	600.000

6) CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES :

Conformément à l'article 32 des statuts de la société El Wifack Leasing Tout actionnaire a droit d'assister aux assemblées Générales sur simple justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et aient été immatriculées à son nom cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire, à condition que celui-ci soit lui-même actionnaire.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants soit par un mandataire membre lui-même de l'Assemblée sans qu'il soit nécessaire que le gérant soit personnellement actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont, sous réserve de ce qui est dit ci après, déterminés par le Conseil d'Administration.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société cinq (5) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.

7) EVOLUTION DES COURS DE BOURSE :

Source tustex

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois	1 semaine
+ Haut	6,790	6,660	6,490	6,400	6,350
Date + Haut	02/08/2007	24/10/2007	29/01/2008	22/02/2008	04/03/2008
+ Bas	6,200	6,200	6,200	6,250	6,300
Date + Bas	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	28/02/2008	10/03/2008
Quantité/période	465 812	232 272	131 600	93 280	21 563
Nbr de séances	203	98	50	19	5
CMP période	6,485	6,403	6,345	6,343	6,335

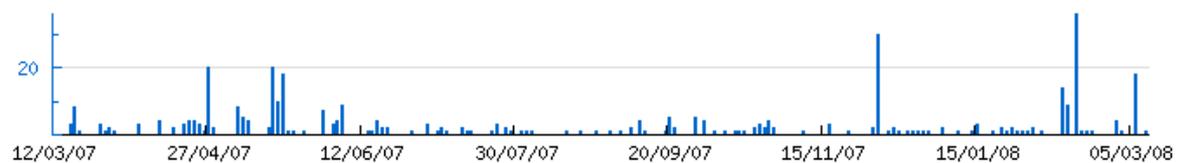


TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 décembre 2007
(Exprimé en dinars)

	Capital social	Actions propres	Réserve légale	Fonds Social	Réserves pour réinvest.	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 décembre 2006	10.000.000	-	80.006	50.920	610.000	-	10.120	927.890	11.678.936
Affectations approuvées par l'AGO du 26/04/2007			46.900	30.000	-	250.000	600.990	(927.890)	-
Dividendes versés sur le bénéfice 2006							(600.000)		(600.000)
Intérêts sur fonds social				698					698
Résultat au 31/12/2007								1.077.587	1.077.587
Solde au 31 décembre 2007	10.000.000	-	126.906	81.618	610.000	250.000	11.110	1.077.587	12.157.221

PROJET DE RESOLUTIONS

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les états financiers et les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes de ce dont il lui a été rendu compte conformément à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les opérations réalisées et telles que décrites dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2007 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat net de l'exercice 2007	1.077.587,099
Résultats reportés	11.110,032
Total	1.088.697,131
<i>Réserves légales</i> (5%)	54.434,856
Deuxième reliquat	1.034.262,275
Fonds social	50.000,000
Troisième reliquat	984.262,275
<i>Dividendes</i>	700.000,000
<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	200.000,000
<i>Autres réserves</i>	80.000,000
Résultats reportés	4.262,275

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,350 DT par action représentant 7% de la valeur nominale de l'action, soit un montant total de 700.000,000 DT. Elle fixe la date de distribution des dividendes à partir du/.../2008.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et Quitus entier et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2007.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler/nommer un co-commissaire aux comptes pour une durée de trois ans à partir de 2008.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne son accord pour acheter et revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14-novembre-1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17-août-1999 relative à la relance du marché financier et l'Arrêté du Ministre des Finances du 17-novembre-2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à